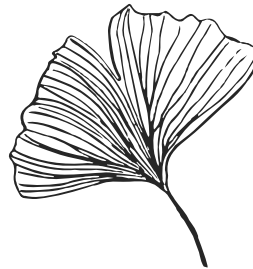


Comité syndical

Séance du 2 mars 2026
18h30



1. Désignation d'un secrétaire de séance (*rapport 2026-03-01*)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026 (*rapport 2026-03-02*)
3. Débat d'Orientations Budgétaires (*rapport 2026-03-03 et R.O.B.*)
4. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Rapport 2026-03-01

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

Rapport 2026-03-02

3. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapport 2026-03-03 et R.O.B.

4. Questions diverses

L'info en ligne
www.syndicatdepart.fr

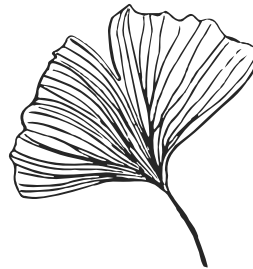


claudie.leitz@syndicatdepart.fr
valerie.robles@syndicatdepart.fr
guillaume.patris@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98
03 25 71 88 93
03 25 71 89 00

Comité syndical

*Séance du 2 mars 2026
19h15*



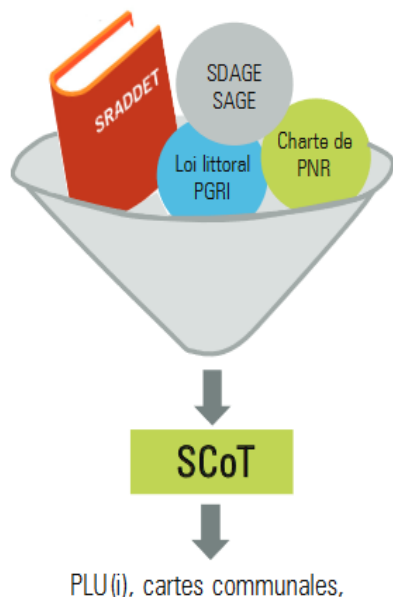
1. Désignation d'un secrétaire de séance (*rapport 2026-03-04*)
2. Adoption du montant de la cotisation 2026 (*rapport 2026-03-05*)
3. Adoption du Compte Financier Unique 2025 (*rapport 2026-03-06*)
4. Affectation du résultat 2025 (*rapport 2026-03-07*)
5. Adoption du Budget Primitif 2026 (*rapport 2026-03-08*)
6. Présentation du Rapport d'activités 2025 et programme de travail 2026
7. Modification simplifiée n°1 du SCoT des Territoires de l'Aube : engagement d'une évaluation environnementale et définition des objectifs poursuivis et modalités de concertation (*rapport 2026-03-09*)
8. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
9. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Rapport 2026-03-04

2. Adoption du montant de la cotisation 2026

Rapport 2026-03-05

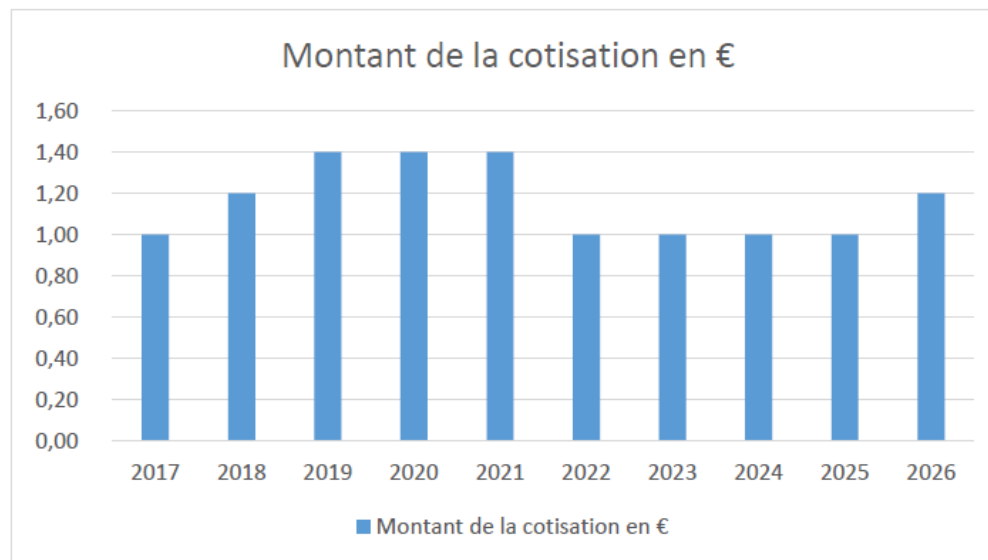


Le SCoT a un rôle intégrateur, il joue la fonction de filtre entre les normes supérieures et les documents d'urbanisme locaux. Les missions du syndicat répondent à ce double enjeu.

Pour assurer ces missions de mise en œuvre du SCoT approuvé en 2020, le montant de la cotisation avait été abaissé de 1,40 € à 1 € par habitant en 2022, afin de mener ce travail de suivi jusqu'à la fin du mandat à cotisation constante.

Pour préparer l'avenir, une augmentation progressive de la cotisation a été approuvée par délibération du comité syndical en date du 7 juillet 2025, avec un premier palier à 1,20 € par habitant en 2026 puis un second palier 1,40 € prévisionnel par habitant en 2027.

Dans ce contexte, une évolution de la cotisation à 1,20 € par habitant est proposée en 2026, afin de permettre au syndicat DEPART de poursuivre ses missions.



3. Adoption du Compte Financier Unique 2025

Rapport 2026-03-06

4. Affectation du résultat 2025

Rapport 2026-03-07

5. Adoption du Budget Primitif 2026

Rapport 2026-03-08

6. Présentation du Rapport d'activités 2025 et programme de travail 2026

**Suivi des documents d'urbanisme et
veille à la compatibilité :**

- 68 démarches suivies (41 en 2023, 65 en 2024)
- 30 avis rédigés sur projets arrêtés
- 250 réunions de travail

16 Porter à Connaissance
+
2 diagnostics de
vulnérabilité

Outils d'accompagnement :

- OAP type « corps de ferme »
- Nuancier-conseil

Observatoire du SCoT :
Préparation du Bilan du
SCoT à 6 ans

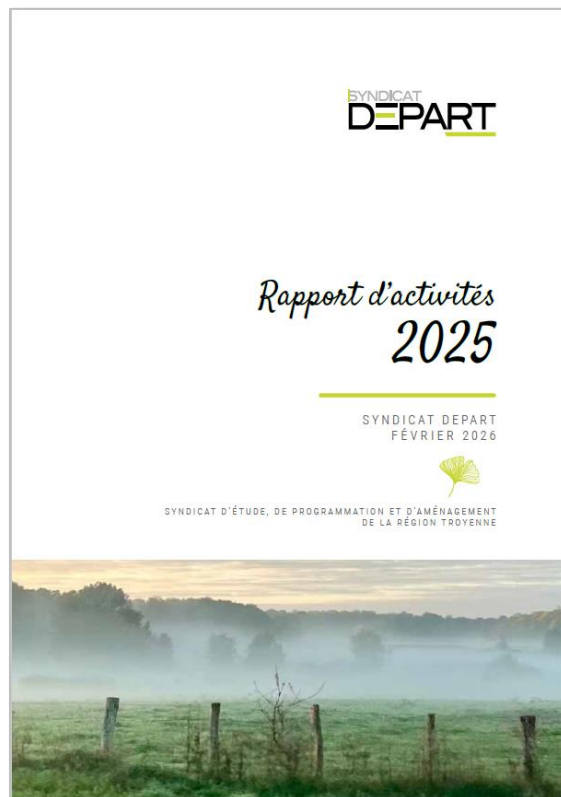
Modification du SRADET
Grand Est et Conférence
régionale de gouvernance

Participations aux démarches :
PAPI, Pôle EnR...

114 dossiers analysés et
avis rendus
en commissions
départementales (90 en
2023, 117 en 2024)
+ 18 projets en Pôle EnRR

9 réunions des
instances syndicales
Bureaux et Comités

4 lettres du SCoT



- **La veille à la compatibilité**

- Production des avis sur les projets
- Suivi des documents d'urbanisme (PAC et participation aux réunions)
- Contribution aux démarches de PLUi à venir

Une quarantaine de procédures de PLU ou CC en cours

Suite aux prises de compétence (Pays d'Othe, Troyes Champagne Métropole)

Finalisation et diffusion du Bilan d'étape du SCoT

- **Suivi et évaluation**

- Bilan du SCoT à 6 ans
- Numéro 4 du Référentiel des territoires

Chiffres clés et tendances
4 pages SCoT + 9 fiches EPCI

- **Modification simplifiée n°1 du SCoT pour mise en compatibilité avec le SRADDET**

- Réunions de construction et de partage
- Procédure administrative et modalités de concertation

Elaboration des pièces du dossier + Evaluation environnementale

- **L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme**

- **La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement**

Conférence régionale de gouvernance

- **La gestion administrative du syndicat**

Réinstallation des instances

- **L'animation du syndicat**

*7. Modification simplifiée n°1 du SCoT des
Territoires de l'Aube : engagement d'une
évaluation environnementale et définition des
objectifs poursuivis et modalités de concertation*

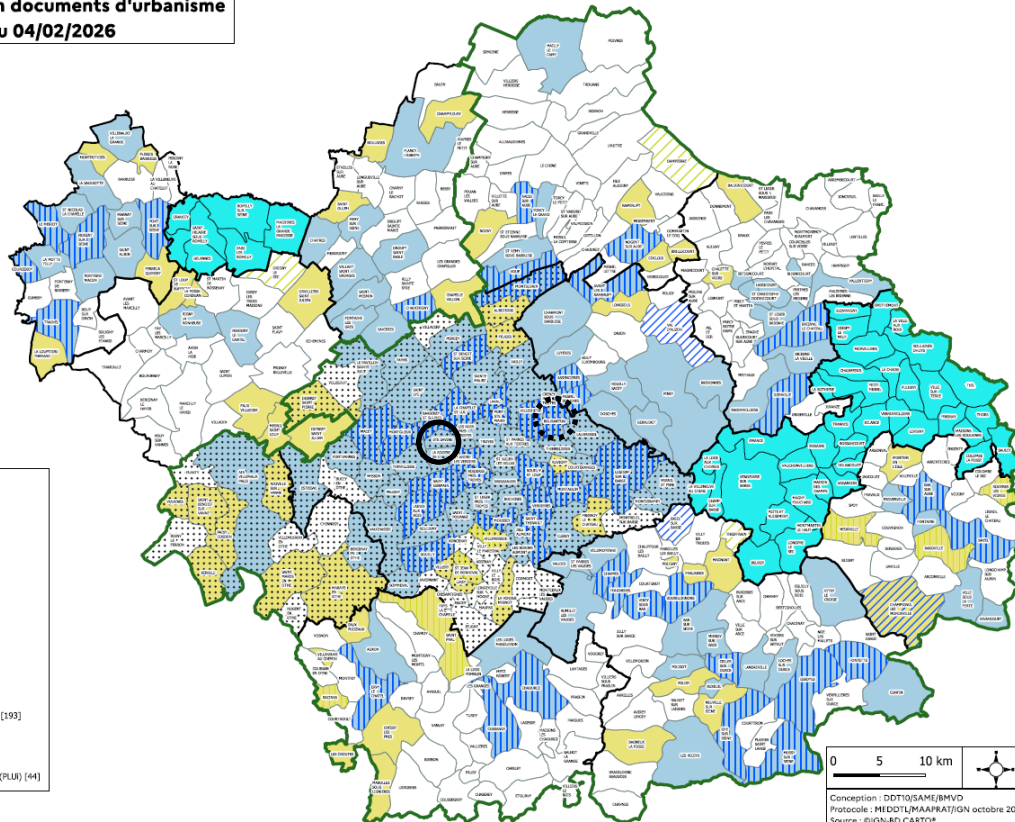
Rapport 2026-03-09

Il est proposé :

- **de soumettre** à évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT des Territoires de l'Aube, dont les objectifs poursuivis sont de prendre en compte les objectifs du SRADDET Grand Est modifié, en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols, dans le respect de la loi « Climat et Résilience », dans un rapport de compatibilité ;
- **d'organiser** une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les objectifs sont de permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;
- **de définir** les modalités de concertation suivantes :
 - mise à disposition de documents relatifs au projet de modification simplifiée sur le site internet du Syndicat DEPART (www.syndicatdepart.fr),
 - accueil du public avec possibilité de consultation de documents papiers relatifs au projet de modification simplifiée pendant une demi-journée par mois, de septembre à décembre 2026, au siège du Syndicat DEPART, 1 boulevard Charles Baltet à Troyes,
 - mise à disposition d'un cahier de concertation permettant de recueillir les observations et propositions au siège du Syndicat DEPART, 1 boulevard Charles Baltet à Troyes,
 - possibilité de faire parvenir ses observations et propositions, avec la mention « Modification simplifiée n°1 du SCoT des Territoires de l'Aube », par courrier à l'adresse postale du Syndicat DEPART, 1 boulevard Charles Baltet 10000 Troyes, par courrier électronique à l'adresse : contact@syndicatdepart.fr ou via le formulaire de contact du site internet du Syndicat DEPART (www.syndicatdepart.fr)

8. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

**Couverture en documents d'urbanisme
au 04/02/2026**



- Projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de Sainte-Savine : avis favorable
- Projet de modification du PLU de Bouranton : pas de remarque

9. Questions diverses

L'info en ligne
www.syndicatdepart.fr



claudie.leitz@syndicatdepart.fr
valerie.robles@syndicatdepart.fr
guillaume.patris@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98
03 25 71 88 93
03 25 71 89 00